

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PIÈCE N°5 - DOCUMENTS GRAPHIQUES



COURCHEVEL
SAVOIE FRANCE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE AU PÉRIMÈTRE DE L'OAP AU LIEU-DIT «LES GRENIERS»

□ Polygone d'implantation des bâtiments 2, 3 et du chalet de type «mazo»

- ② Réalisation d'un bâtiment unique ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1794,30
- ③ Réalisation d'un bâtiment unique ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1791,50
- Ⓜ Réalisation d'un bâtiment unique ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1784,10. La terrasse ne pourra excéder la côte ngf 1779,50.

① La hauteur maximum (y compris modifications autorisées dans l'OAP) ne pourra excéder celle du bâtiment existant (côte ngf 1803,38). Les reculs seront identiques à ceux existants à la date d'approbation du PLU, excepté sur la façade Sud, où la règle de la zone UC s'applique pour son raccordement aux superstructures «hors sols» décrites ci-contre.

Ⓜ La hauteur maximum de l'hôtel ne pourra excéder celle du bâtiment construit existant (au maximum : côte ngf 1813,53 et côte ngf 1806,78 à l'extrémité Est du bâtiment comme indiqué sur le plan ci-dessous), hors éléments techniques et décoratifs. Les reculs seront identiques à ceux existants à la date d'approbation du PLU, excepté sur les façades Sud et Ouest, où la règle de la zone UH s'applique. De plus, la terrasse de l'hôtel en façade Est pourra être agrandie sans création d'infrastructure nouvelle.

□ Polygone d'implantation des bâtiments aériens liés au stationnement et à la liaison entre l'hôtel et le bâtiment 1 et les bâtiments situés dans les polygones 2 et 3.

Ascenseur à voiture ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1801,20

Galerie de liaison ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1800,35

Ascenseur et escalier piétons ne pouvant excéder la côte altimétrique ngf 1801,20

Nota :

- Le règlement du PLU s'applique hormis les dispositions précisées ci-dessus
- La représentation graphique de l'hôtel et du bâtiment 1 sont données ici à titre illustratif uniquement



Zone UH



Secteur UClm2

